

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2022-03-013

L'an deux mille vingt-deux le vingt et un mars, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

<u>Présents</u>: MM. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Jean-Paul JACCAZ, Priscillia ARVIN-BEROD, Alain QUINET, Carine DUNAND, Stéphane GRAFF, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Sophie JUELLE, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX

Absents: Stéphanie GRASSINI

Absents excusés: Stéphanie PERNOD, Nicolas ELIE

Procurations: Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ, Nicolas ELIE donne pouvoir à Stéphane GRAFF

Secrétaire de séance : Priscillia ARVIN-BEROD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 mars 2022

N° D2022-03-013-OBJET: ADHESION A L'ANCV

Rapporteur: Monsieur le Maire

Exposé:

La commune souhaite élargir son offre de prestations sociales envers ses agents en adhérent aux dispositifs des chèques vacances.

La bonification sera déterminée en fonction de l'impôt sur le revenu.

3 tranches sont proposées:

Montant imposition	Bonification	
0 à 500 €	30 %	
501 à 1500 €	20%	
>1501€	10%	

L'association prend une commission de 1% de la valeur fiscale (montant employeur + participation salarié) + frais d'envoi.

Décision:

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- APPROUVE l'adhésion à l'ANCV
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Prévisionnel 2022

Amendements: Néant

Adoption:

Conseillers présents	12
Procurations	02
Votants	14
Pour	14
Contre	00
Abstention	00



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 25/03/2022. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.